

AR PREFECTURE

006-210600680-20200912-36-DE  
Reçu le 15/09/2020



**EXTRAIT AU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET :**

**DECISION MODIFICATIVE N° 3 - VIREMENT DE CREDITS  
BUDGET GENERAL**

Nombre de Conseillers

En exercice **11**

**N° 36**

Présents **10**

Votants **11**

L'an deux mil vingt, le douze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Gourdon (Alpes-Maritimes), dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric MELE, Maire.

Date de convocation : Le 1 septembre 2020

La réunion se tiendra publiquement avec un nombre de personnes limité à 5, compte tenu des règles de distanciation physique.

Présents : MM. BERRA Claude, CHAMPEAUX Jean-Bernard, VENNINK Frederik, Adjoints.

MM. BOISSIER Emmanuel, HORENT Julien, HUGONIN Laury, LAILLET Christiane, MILLO Pierre et NEGRO Julien.

Représentés : Monsieur REMUSAN Pascal a donné procuration à Monsieur VENNINK Frederik.

Absents :

Monsieur CHAMPEAUX Jean-Bernard a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

---

Monsieur le Maire informe à l'assemblée,

Que les crédits portés au budget en dépenses sont insuffisants. Il convient de procéder aux virements de crédits comme suit :

**Délibération N° 36 - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - VIREMENT DE CREDITS - BUDGET GENERAL (suite).****SECTION D'INVESTISSEMENT**Diminution

* Autres immobilisations corporelles	2188	2 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 000,00 €</b>

Augmentation

* Terrains nus (Acquisition terrain MANE au quartier du Figueret à Pont-du-Loup)	2111	2 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le virement de crédits indiqués ci-dessus.

LE MAIRE, CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché le 15 septembre 2020. INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Eric MELE, Maire

